



Demande de bourse
Communale
D'enseignement supérieur
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

DOSSIER À DÉPOSER AU SERVICE ÉDUCATION DE LA MAIRIE AVANT LE 30 AVRIL 2026

ETAT CIVIL

ÉTUDIANT

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Téléphone : Adresse électronique :

Etablissement fréquenté :

Adresse établissement fréquenté :

Intitulé exact des études :

Situation financière : A la charge des parents Indépendant

PARENTS (ou TUTEURS)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune : Téléphone :

Adresse électronique :

SITUATION ACTUELLE DES ENFANTS À CHARGE (y compris le candidat boursier)

Nom - Prénom	AGE	SITUATION ACTUELLE

Je soussigné (Nom, Prénom du chef de famille)certifie sur l'honneur l'exactitude de la présente déclaration.

A, le

Signature

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Attestation de la bourse nationale sur laquelle est indiquée le montant de la bourse octroyée pour l'année universitaire 2024-2025 (établissement d'enseignement supérieur public ou privé).
- Certificat de scolarité pour l'année 2024/2025 (attestation d'inscription non prise en compte)
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'élève
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au nom de l'étudiant si indépendant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des parents accompagné d'une photocopie de leur CNI
- RIB de l'élève
- Copie de la carte nationale d'identité de l'élève (en cours de validité)

NOTE

A lire très attentivement

Bénéficiaires

1. Les bourses communales sont accordées aux étudiants Billérois âgés de moins de 28 ans et inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs publics ou privés reconnus par l'Etat et bénéficiaires d'une bourse nationale.
2. Le montant de la bourse communale est calculé chaque année au regard :
 - Du montant du budget alloué pour les bourses communales
 - Du montant de la bourse nationale allouée à chaque étudiant

Pour l'année 2024-2025 le montant de la bourse communale est plafonné à 200€.

Retrait du dossier

L'étudiant doit retirer un dossier de demande de bourse communale directement au Service Education de l'Hôtel de Ville ou sur le site de Ville de Billère.

- Mairie de Billère : 39 route de Bayonne – 64140 Billère
- Site internet : www.billere.fr

Dépôt du dossier

L'étudiant doit déposer son dossier de demande de bourse communale directement :

- **Au Service Education de la mairie de Billère**
- **Ou par mail à g.fautra@ville-billere.fr**

Les dossiers doivent être déposés au plus tard, **avant le 30 AVRIL 2026**

Tout dossier INCOMPLET sera refusé.